

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 JANVIER 2025 A 20 H 00

Convocation en date du : 24 janvier 2025

Conseillers Municipaux : M. Jean-Paul GAHÉRY, M. Maurice MARGERIE, M. Anthony BOSSÉ, Mme Annick BESNIER, M. Louis GÉRAULT, M Vincent ROULLIN, Mme Céline CHEVALLIER,

Excusés : M. David PIRON, M. Patrice SCHWANENGEL

Absents : M. David TROIS, M. Franck PREL,

Secrétaire de séance : Mme Céline CHEVALLIER

Approbation du compte rendu de la séance du 22 novembre 2024

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 novembre 2024 a été diffusé après visa et accord de M. BOSSÉ Anthony, secrétaire de séance. Suite à réception, aucune correction n'est apportée.

- Approbation du compte rendu de la séance du 22 novembre 2024

ORDRE DU JOUR

1. Délibération modifiant le RIFSEEP après avis positif du CST

Suite à l'avis favorable du CST en date du 06 décembre 2024 concernant le projet de délibération modifiant le RIFSEEP, il est demandé aux conseillers de se prononcer pour acter cette délibération :

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a instauré le RIFSEEP, constitué d'une **Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)** complétée par un **Complément Indemnitaire Annuel (CIA)** lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Ce nouveau régime a vocation à « devenir le nouvel outil indemnitaire de référence » (circulaire du 5 décembre 2014).

Une délibération en date du 20 décembre 2021 a fixé la création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les catégories A et C.

Catégorie A

SECRETAIRE DE MAIRIE		IFSE		CIA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	CRITERES D'ATTRIBUTION	MONTANT MAXI EN €	CRITERES D'ATTRIBUTION	MONTANT MAXI EN €
Groupe 1	Secrétariat de Mairie	-Management de collectivité -Responsabilité coordination - Relation avec les élus - Autonomie -Diversité des domaines de compétence-	36 210€	-Adaptabilité à de nouvelles méthodes de travail - Implication personnelle dans la mission - Sens de l'effort, bonne volonté - Respect des collègues, de la hiérarchie, des usagers	6 390 €



Catégorie C

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		IFSE		CIA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	CRITERES D'ATTRIBUTION	MONTANT MAXI EN €	CRITERES D'ATTRIBUTION	MONTANT MAXI EN €
Groupe 1	<i>Secrétariat de mairie</i>	<ul style="list-style-type: none"> -Responsabilité d'opération - Relation avec les élus et autres interlocuteurs - Autonomie -Diversité et simultanément des tâches 	11 340 €	<ul style="list-style-type: none"> -Rigueur dans l'exécution des tâches - Adaptabilité à de nouvelles méthodes de travail - Sens de l'effort, bonne volonté - Respect des collègues, de la hiérarchie, des usagers 	1 260€

AGENT DE MAÎTRISE		IFSE		CIA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	CRITERES D'ATTRIBUTION	MONTANT MAXI EN €	CRITERES D'ATTRIBUTION	MONTANT MAXI EN €
Groupe 1	<i>Agent technique polyvalent</i>	<ul style="list-style-type: none"> -Responsabilité coordination -Relation avec les élus -Autonomie -Diversité des domaines de compétence -Polyvalence, disponibilité 	11 340 €	<ul style="list-style-type: none"> -Capacité à rendre compte -Force de proposition, de solution -Sens de l'effort, bonne volonté -Rigueur dans l'exécution des tâches - Respect des collègues, de la hiérarchie, des usagers 	1 260€

ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		IFSE		CIA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	CRITERES D'ATTRIBUTION	MONTANT MAXI EN €	CRITERES D'ATTRIBUTION	MONTANT MAXI EN €
Groupe 1	<i>Agent ayant une certaine autonomie ou responsabilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> -Responsabilité coordination -Relation avec les élus -Autonomie - Polyvalence / disponibilité 	11 340 €	<ul style="list-style-type: none"> -Sens de l'effort, bonne volonté -Respect des collègues, de la hiérarchie, des usagers -Rigueur dans l'exécution des tâches 	1 260€

Vu la création du poste de secrétaire générale de mairie dans la catégorie B, il convient de délibérer sur le RIFSSEP les montants attribués pour le cadre d'emploi des rédacteurs et techniciens afin de le soumettre au prochain CST du 6 décembre 2024.

Rédacteurs

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.



REDACTEURS TERRITORIAUX		IFSE		CIA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	CRITERES D'ATTRIBUTION	MONTANT MAXI EN €	CRITERES D'ATTRIBUTION	MONTANT MAXI EN €
Groupe 1	Secrétariat de Mairie	<ul style="list-style-type: none"> -- Management de collectivité - Responsabilité coordination - Relation avec les élus - Autonomie - Diversité des domaines de compétence - - 	17 480 €	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptabilité à de nouvelles méthodes de travail - Implication personnelle dans la mission - Sens de l'effort, bonne volonté - Respect des collègues, de la hiérarchie, des usagers 	2 380 €

Techniciens

Arrêté du 5 novembre 2021 portant application au corps des techniciens supérieurs du développement durable des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

TECHNICIENS		IFSE		CIA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	CRITERES D'ATTRIBUTION	MONTANT MAXI EN €	CRITERES D'ATTRIBUTION	MONTANT MAXI EN €
Groupe 1	Responsable d'un ou de plusieurs services, ...	<ul style="list-style-type: none"> -Responsabilité coordination -Relation avec les élus -Autonomie -Diversité des domaines de compétence -Polyvalence, disponibilité 	19 660 €	<ul style="list-style-type: none"> -Capacité à rendre compte -Force de proposition, de solution -Sens de l'effort, bonne volonté -Rigueur dans l'exécution des tâches - Respect des collègues, de la hiérarchie, des usagers 	2 680 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de valider à l'unanimité la modification du RIFSEEP.

➤ **Délibération 20250131_001**

2. **Diminution horaire du poste de secrétaire de mairie**

M. le Maire rappelle qu'Isabelle Brilhaut fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mars 2025 mais de façon progressive.

Son poste actuel de secrétaire de mairie est à temps non complet de 13h30 par semaine. A sa demande, elle souhaiterait que ses heures de travail soient diminuées de 7h pour garder 6h30 sur son poste.

Une demande auprès du CST du 31 janvier 2025 a été déposée.

Un arrêté portant modification du temps de travail de Mme Brilhaut Isabelle sera pris suite à l'avis du CST.

➤ **Arrêté RH-2025-01**

➤ **Arrêté RH-2025-02**



3. Convention de mise à disposition d'un agent de Lesbois vers Carelles

M. le Maire rappelle qu'Isabelle Brilhaut est en poste de secrétaire de mairie sur la commune de Lesbois à raison de 13h30 par semaine et de 21h30 sur la commune de Carelles.

En prévision du départ à la retraite en 2025 de Mme. Isabelle Brilhaut, la commune de Lesbois a recruté une nouvelle secrétaire en poste depuis septembre 2024. La commune de Carelles a recruté une personne qui a besoin d'une attention particulière au cours de sa formation de secrétaire de Mairie.

M. le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de passer une convention avec la commune de Carelles pour la mise à disposition de son personnel à des fins de formation de l'agent de Carelles et afin de pouvoir rembourser les frais y afférents.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité mise à disposition d'un agent de Lesbois vers la commune de Carelles.

4. Projets 2025

▪ Rénovation de la salle Polyvalente

M. le Maire fait part aux élus de la visite effectuée avec M. Laurent Ruisseau du groupement Laval Mayenne Aménagements le mardi 28 janvier.

Laval Mayenne Aménagements (LMA) se présente comme un facilitateur de projets immobiliers et urbains pour les entreprises privées ou les collectivités publiques. Grâce à une expertise unique recouvrant de nombreux domaines de compétences et sa maîtrise de l'acte de bâtir et d'aménager, LMA propose un accompagnement personnalisé centré sur la concrétisation et la réussite des projets.

Après avoir visité la salle communale, LMA propose les solutions suivantes : voir annexe power point.

Il est proposé aux élus d'attendre le devis de LMA afin de choisir entre la solution du mandat (prise en charge totale par LMA) ou de l'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage : la commune doit réaliser elle-même les différents actes)

Un comité de pilotage sera à créer avec les élus souhaitant suivre au plus près l'évolution des travaux.

LMA conseille de prévoir une enveloppe de 25 000€ sur le budget 2025 afin d'anticiper les dépenses liées aux différentes études obligatoires avant le début du chantier.

La commune de SACÉ figure parmi les réalisations de LMA pour la rénovation de leur salle polyvalente. Il est envisagé de prendre contact avec les élus sacéens pour connaître leurs motivations concernant leur collaboration avec LMA.

▪ Projets Divers 2025

M. le Maire souhaite connaître les idées des conseillers municipaux afin d'engager des projets pour la commune.

- Lotissement des Patureaux : il faudrait prendre contact avec des promoteurs immobiliers pour vendre les parcelles, de préférence avant que les lotissements prévus à Gorrion sortent de terre.

- Lotissement des Charmilles : M. le Maire informe avoir accepté le devis proposé par Territoire d'Energie pour le déplacement d'un lampadaire et le changement des lampes. La commune reste en attente d'une date d'intervention.



5. Attributions des subventions

Des demandes de subventions émanant de différentes associations ont été déposées en mairie.

Afin de pouvoir délibérer sur l'attribution des subventions, M. le Maire rappelle les montants accordés en 2024 :

Association	Montant attribué en 2024	Montant demandé en 2025	Vote du conseil
Comité des Fêtes de Lesbois	300€	300€	OK – Abstention de Louis Gérard
Comité des Fêtes de Lesbois (vaisselle)	106,88€	65,04€	Loc Vaisselle 2024
UDAF 53	100€	100€	Ok
Association de loisirs EHPAD St Laurent/Gorron	80€	80€	OK
EKLA	60€	60€	OK
France Handicap	60€	60€	OK
Asso Départemental Paralyse Cérébrale 53			Soutien via l'opération Orange
La Ligue contre le cancer 53	60€	60€	OK
SPA –(selon le nombre d'habitant)	72€	94,50€	OK
Alcool Assistance La Croix d'or	30€	30€	OK
Secours Catholique	30	30€	OK
Société de chasse de Lesbois	30€	40€	10€ par chasseurs
ASG Gorron/ 10€ par licencié	120€	120€	OK
Lyre Gorronnaise			NON > subvention bassin de vie
F F Randonnée 53			NON > pas de chemin
Restaurant du Cœur 53			NON > Subvention CCBM
Subvention par élève domicilié à Lesbois :			
Classe découverte Ecole Primaire publique Gorron	40€	45€	OK
Classe découverte OGEC Sainte Catherine d'Alexandrie de Gorron	40€	45€	OK
Classe de neige Ecole Primaire publique Gorron	75€	80€	OK
Classe de neige OGEC Sainte Catherine d'Alexandrie de Gorron	75	80€	OK
Séjour linguistique Collège Francis Lallart (une seule fois au cours de la scolarité)	60€	65€	OK
Séjour linguistique OGEC Sainte Catherine d'Alexandrie de Gorron (une seule fois au cours de la scolarité)	60€	65€	OK



Après avoir étudié les différentes demandes reçues, le conseil municipal décide de valider les propositions de subventions inscrites au tableau.

➤ **Délibération 20250131_002**

6. Informations et Questions diverses

▪ **Mise en place d'une journée citoyenne et fraternité 24 mai 2025**

Il est proposé de mettre en place une journée citoyenne pour fédérer la population lesboisienne. Parmi les projets, il est proposé de :

- Désherber la commune
- Entretien le cimetière
- Nettoyer les rives de la Colmont

Un sondage pourrait être mis en ligne sur Intramuros. Des flyers pourraient être déposés dans la boîte aux lettres des habitants pour leur permettre de s'exprimer et d'apporter leurs idées.

▪ **Bulletin Municipal :**

La conception et la rédaction du bulletin municipal de Lesbois était assuré par Catherine Julien. Celle-ci étant partie à la retraite, le bulletin municipal 2024 n'est toujours pas finalisé. Par ailleurs, les informations contenues dans le bulletin peuvent s'avérer obsolètes selon la date de diffusion. (Rétrospective N-1 et budget présenté N-2)

Il est proposé aux élus une diffusion bi-annuelle afin que les informations diffusées soient les plus récentes possible. > *Avis favorable des élus*

▪ **Commerce**

Plusieurs visites du commerce ont été faites par M. le Maire mais aucun candidat sérieux n'est sorti du lot.

La recherche de candidat se poursuit mais il faudra revoir rapidement comment la commune devra s'organiser si le commerce n'est pas repris au moment de la fête communale du 4 mai 2025.

Il pourrait être demandé à l'association Art Bo si, exceptionnellement, ses membres peuvent assurer le repas.

▪ **Participation aux frais de charge de l'école**

Une participation pour les frais de charges d'électricité va être demandée à l'association Art Bo. La commune a réglé 1470.69€ TTC pour l'année 2024 de frais électriques pour ce point de distribution. Des efforts pour baisser le chauffage et bien fermer les fenêtres vont être demandés à l'association, utilisatrice principale du bâtiment.

Il est signalé que l'étage pourrait être réhabilité afin d'en faire 3 logements. Ce projet devra attendre que la salle polyvalente soit rénovée.

▪ **Repas des Aînés**

Le prochain repas des aînés de la commune de LESBOIS aura lieu le samedi 29 mars 2025. Des invitations aux habitants de plus de 65 ans seront prochainement distribuées.

Le commerce étant fermé, un traiteur devra être choisi. Le repas des aînés accueille entre 35 à 40 couverts.



▪ **Budget 2025**

Une réunion de préparation du budget 2025 est prévue le mercredi 26 février entre le maire et les adjoints.

▪ **Distributeur de pain**

La boulangerie « Joly » basée à Gorrion a demandé à installer un distributeur de baguettes à Lesbois. Après discussion, les élus sont favorables à cette installation à condition que le commerçant prenne à sa charge les frais électriques et d'installation d'un distributeur. Ce dernier pourrait être installé sur la place de l'église.

- **Prochain Conseil Municipal**

La date du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 4 avril 2025, à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Secrétaire de Séance :

Mme Céline CHEVALLIER



Le Maire

Jean-Paul GAHÉRY

